

GROUPE	15	HERBICIDE
--------	-----------	-----------

DEVRI[®]NOL 2-G

Herbicide sélectif
GRANULÉ

HERBICIDE

USAGE COMMERCIAL

Pour les plantes ornementales cultivées en contenants, les plants de pépinières cultivés en pleine terre, les cultures de plantations, les arbres forestiers et les plantes couvre-sol.

GARANTIE :

Napropamide..... 2%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **25297**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **20 kg**

United Phosphorus, Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA
1-800-438-6071
www.upi-usa.com

Brevet n° 1,059,146
EPA Est. 5905-IA-01

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION: Contient des distillats de pétrole. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION: Déplacer la victime vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif par ingestion.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après l'emploi. Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale, les semences et les engrais. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou l'eau potable. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des résidus.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des résidus.

ENTREPOSAGE:

Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer au frais et au sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

DEVRINOL® est une marque déposée d'United Phosphorus, Inc.

GROUPE	15	HERBICIDE
---------------	-----------	------------------

DEVIRINOL[®] 2-G

Herbicide sélectif
GRANULÉ

HERBICIDE

USAGE COMMERCIAL

Pour les plantes ornementales cultivées en contenants, les plants de pépinières cultivés en pleine terre, les cultures de plantations, les arbres forestiers et les plantes couvre-sol.

GARANTIE :

Napropamide..... 2%

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **25297**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **20 kg**

United Phosphorus, Inc.

630 Freedom Business Center, Suite 402

King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

www.upi-usa.com

Brevet n° 1,059,146

EPA Est. 5905-IA-01

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION: Contient des distillats de pétrole. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION: Déplacer la victime vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être nocif par ingestion.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fond après l'emploi. Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale, les semences et les engrais. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant une application.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas contaminer les lacs, cours d'eau et étangs. Ne pas contaminer quelque étendue d'eau que ce soit, y compris l'eau d'irrigation ou l'eau potable. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des résidus.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des résidus.

ENTREPOSAGE:

Entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences et des engrais. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer au frais et au sec.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT MAJEUR, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-424-9300 (CHEMTREC).

MODE D'EMPLOI

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

PRÉCAUTIONS

Lire toutes les directives de l'étiquette avant l'emploi. S'en tenir strictement aux directives de l'étiquette. N'utiliser qu'aux fins et aux doses recommandées. Ne pas dépasser la dose.

Si vous prévoyez utiliser le produit sur une denrée pouvant être exportée aux É.U. et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux É.U., consultez le site Internet de CropLife Canada au www.CropLife.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide DEVRINOL 2-G ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Il doit être appliqué au sol fraîchement désherbé avant la germination des mauvaises herbes, ou bien pendant les mois d'automne et d'hiver.

L'Herbicide DEVRINOL 2-G peut être appliqué aux cultures nouvellement plantées dans des contenants une fois que le sol s'est tassé par suite du premier arrosage, aux plants de pépinière cultivés en pleine terre ainsi que sur des plants déjà établis.

Pour obtenir un résultat optimal, l'herbicide DEVRINOL 2-G exige une incorporation mécanique (à la bêcheuse rotative, p. ex.), ainsi qu'une irrigation ou une humidité naturelle suffisante (pluie ou neige). Le traitement doit atteindre la zone où germent les graines de mauvaises herbes. S'il ne pleut pas dans les 7 jours suivant le traitement au printemps ou à l'automne, ou 2 jours après le traitement à l'été (juin, juillet et août), il faut incorporer l'herbicide peu profondément (2,5 à 5 cm) ou le faire pénétrer dans le sol par irrigation (aspersion ou submersion) en fournissant assez d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Graminées annuelles :

Pâturin annuel (*Poa annua*)

Échinochloa pied-de-coq (*Echinochloa crusgalli*)

Sétaire (*Setaria* spp.)

Digitaire sanguine (*Digitaria sanguinalis*)

Cenchrus (*Cenchrus* spp.)

Folle avoine (*Avena fatua*)

Annuelles à feuilles larges :

Stellaire moyenne (*Stellaria media*)

Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*)

Mauve parviflore* (*Malva parviflora*)

Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)

Laiteron potager (*Sonchus oleraceus*)

Érodium cicutaire (*Erodium cicutarium*)

Seneçon (*Senecio* spp.)

Chénopode blanc (*Chenopodium album*)

Matricaire odorante (*Matricaria matricarioides*)

Laitue scariole (*Lactuca scariola*)

Amarante à racine rouge (*Amaranthus retroflexus*)

*issue de semences

DOMAINES D'EMPLOI

Les plants de pépinière cultivés en pleine terre (ornementaux et forestiers)

Consulter ci-après la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser l'herbicide DEVRINOL 2-G. Appliquer l'herbicide DEVRINOL 2-G en traitement généralisé sur les jeunes sujets de pépinière ou, sur les sujets plus gros, en traitement généralisé ou localisé en bandes.

Le traitement peut se faire à tout moment de l'année sur un sol sans mauvaise herbe. Toutefois, comme l'herbicide DEVRINOL 2-G demande suffisamment de pluie ou d'irrigation pour mouiller le sol jusqu'à 5 à 10 cm de profondeur peu après l'application pour donner un bon désherbage, il faut régler le moment du traitement pour tirer profit de la pluie quand il n'y a pas de possibilité d'irrigation. Les applications à l'automne et à l'hiver donnent un excellent désherbage le printemps et l'été suivants.

L'incorporation minutieuse de l'herbicide DEVRINOL 2-G dans les premiers 2,5 à 5 cm du sol procure une excellente suppression nécessitant moins de pluie.

Une seule application de l'herbicide DEVRINOL 2-G devrait assurer un désherbage suffisant pour une saison de végétation dans les régions tempérées.

Plantes ornementales cultivées dans des contenants

Consulter ci-après la liste des espèces sur lesquelles on peut utiliser l'herbicide DEVRINOL 2-G. Appliquer l'herbicide DEVRINOL 2-G en traitement généralisé au-dessus des contenants.

Une irrigation ou une averse normale (en cas d'application d'automne ou d'hiver dans les régions froides) devrait apporter assez d'eau pour procurer un désherbage satisfaisant. L'Herbicide DEVRINOL 2-G est recommandé pour l'emploi sur divers terreaux d'emportage, notamment ceux qui renferment 30 % de sol et/ou de sable, ou les mélanges qui ne contiennent pas de terre (exemples : perlite, mousse de tourbe, écorce, sciure et sable).

Plantes couvre-sol

Appliquer l'herbicide DEVRINOL 2-G en traitement généralisé sur les plantes couvre-sol. Irriguer immédiatement avec suffisamment d'eau pour mouiller le sol jusqu'à une profondeur de 5 à 10 cm, ou appliquer à un moment où l'on prévoit une averse.

Plantations ornementales industrielles, de fondation et le long des routes

Appliquer en traitement généralisé sur les jeunes plantes ornementales ou en application dirigée lorsqu'il y a de gros sujets. Irriguer peu après l'application ou appliquer à un moment où l'on prévoit une averse. Il est préférable d'effectuer l'application entre l'automne et le printemps s'il n'y a pas de possibilité d'irrigation ou dans les régions où il y a peu de pluie durant l'été.

Plantes ornementales et sujets de pépinière

Arbres à feuilles caduques et à feuilles persistantes :

Érable (Acer)	Cytise commun (Laburnum)	Pin (Pinus)	Peuplier blanc ou argenté (Populus)
Aubépine (Crataegus)	Pommier (Malus)	Pittospore (Pittosporum)	
Cerisier (Prunus)	Févier (Gleditsia)	Épinette (Picea)	Podocarpe (Podocarpus)
Poirier (Pyrus)			

Arbustes à feuilles caduques et à feuilles persistantes :

Asperge (Sprengeri)	Hibiscus (Hibiscus)	Troène sp. (Ligustrum)	Azalée (Rhododendron)
Millepertuis (Hypericum)	Pittospore (Pittosporum)	Églantier (Rosa)	Buis commun (Buxus)
Houx (Ilex)	Podocarpe (Podocarpus)	If (Taxus)	Fusain (Euonymus)
Genévrier (Juniperus)	Pyracanthe (Pyracantha)		

Plantes couvre-sol :

Gazanie (Gazania)

Sujets cultivés en contenants :

Agapanthe (Agapanthus)	Asperge (Sprengeri)	Buis commun (Buxus)	Fusain (Euonymus)
Lierre (Hedera)	Houx (Ilex)	Genévrier (Juniperus)	Troène sp (Ligustrum)
Pin sp. (Pinus spp.)	Podocarpe (Podocarpus)	Pyracanthe (Pyracantha)	Buis commun (Buxus)
Azalée (Rhododendron)	Églantier (Rosa)	Thuya (Thuja)	

DOSES D'EMPLOI

Pour supprimer les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles mentionnées dans cette étiquette, appliquer 225 kg de l'herbicide DEVRINOL 2-G à l'hectare en traitement généralisé dans les plantes ornementales, les sujets de pépinière, les plantes cultivées en contenants et les plantes couvre-sol énumérées ci-dessus.

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits sur cette étiquette supplémentaire n'a pas été élaboré par Syngenta protection des cultures Canada, inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta protection des cultures Canada, inc. ne fait aucune représentation ni n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) quant à l'emploi de ce produit dans les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent Syngenta protection des cultures Canada, inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lors de son emploi dans les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

PLANTS DE PÉPINIÈRE CULTIVÉS EN PLEINE TERRE ET PLANTES CULTIVÉES EN CONTENANT
MODE D'EMPLOI

N'appliquer que sur des plantes repiquées ou établies; NE PAS appliquer peu après un semis en pleine terre.

Pour contrôler les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées sur l'étiquette du produit (MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES PAR 225 kg/ha) dans les sujets de pépinière cultivés en pleine terre, les plantes ornementales cultivées en contenants et les plantes couvre-sol énumérés ci-dessous, utiliser la dose d'emploi normale :

Appliquer 225 kg de l'herbicide DEVRINOL 2-G à l'hectare (traitement généralisé).

Arbres à feuilles caduques et conifères : frêne, bouleau, noyer noir, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, sapin, pruche, mélèze du Japon et chêne palustre.

Arbustes à feuilles caduques ou persistantes : abélia, aucuba, azalée, prèle des champs, camélia, cotonéastre, lilas des Indes, cornouiller, forsythia, dièreville chèvrefeuille (Lonicera), leucothoe, nandine, osmanthus, photinia, raphiolépis, jasmin étoilé, viorne.

Fruits et noix : aveline, raisins et noix.

Plantes couvre-sol : bugle rampante, lierre, millepertuis, lantana, liriopie, pachysandre, orpin et pervenche

Fleurs : aster, dahlia, marguerite, géranium, narcisse, osteospernum,, pétunia, hosta.

Plantes ornementales cultivées en contenants : abélia, agérate, azalée, prèle des champs, bougainvillée, camélia, cèdre, cotonéastre, lilas des Indes, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, eucalyptus, sapin, forsythia, gardénia, géranium, bruyère, hibiscus, leucothoe, liriopie, nandine, pachysandre, photinia, raphiolépis, orpin, jasmin étoilé, pervenche.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide DEVRINOL 2-G, herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide

DEVINOL 2-G et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DEVINOL 2-G ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de la compagnie au 1-800-438-6071 ou à www.upi-usa.com.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))